

**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN  
-----

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

# **SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2014**



**AOÛT 2017**

<b>Directeur Général, Directeur de publication</b>	<b>Aboubacar Sédikh BEYE</b>
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale (DSECN)	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique (DMIS)	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (DAGRH)	Djibril Oumar LY
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL

### COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Mady DANSOKHO, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Atoumane FALL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO.

### COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouth DIOUF
2. MIGRATION	Awa CISSOKO & Ndèye Lala TRAVARE
3. EDUCATION	Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM & Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Mamadou AMOUZOU
9. AGRICULTURE	Mamadou Diang BAH
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BAH
11. ELEVAGE	Amadou Racine DIA
12. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Wouddou DEME
13. TRANSPORT	Fahd NDIAYE & Jean Paul DIAGNE
14. BTP	Fahd NDIAYE
15. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou WONE
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou DAFPE, Hamady DIALLO & Madiaw DIBO
19. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE et Baba NDIAYE
20. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

### AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

Le Sénégal continue de déployer des efforts notables en matière de conservation et de protection des actifs naturels. Toutefois, il reste encore des défis à relever sur le plan environnemental et de la gestion des ressources naturelles. Parmi les problèmes environnementaux cruciaux, il faut noter la surexploitation des ressources naturelles, la prolifération des déchets (liquides, solides), la pollution et les inondations, lesquelles constituent une menace potentielle pour les écosystèmes en particulier, et pour le milieu physique et humain environnant, en général.

Ce chapitre présente la situation du secteur de l'environnement et des ressources naturelles pour l'année 2014. Il comprend deux (2) parties. La première aborde sommairement les politiques et réformes du secteur. La deuxième partie expose les contraintes identifiées, les réponses apportées et les résultats obtenus, notamment dans les domaines de la foresterie, de la biodiversité, de l'environnement marin et côtier et des pollutions et nuisances.

## X.1. POLITIQUES ET REFORMES DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément aux orientations de la Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement et des Ressources naturelles (LPSE), le Sénégal s'est fixé comme objectif, sur la période 2009-2015, d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable.

Cet objectif global se décline en trois (3) objectifs sectoriels (OS) : OS1 « améliorer la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles », OS2 « accélérer la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes » et OS3 « renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles ».

La mise en œuvre de la politique environnementale repose sur le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) qui définit les activités et les actions à mener en adéquation avec les ressources financières sollicitées, selon une programmation permettant d'atteindre à terme les objectifs sectoriels fixés par la LPSE.

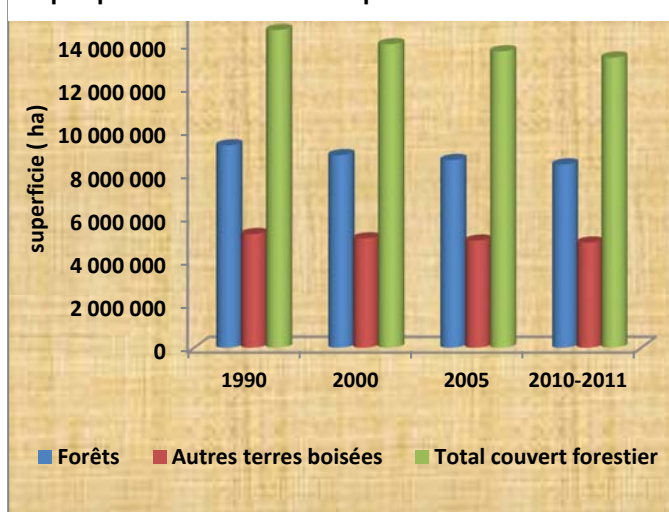
A noter que la politique environnementale a fait l'objet d'une révision en 2013 pour mieux intégrer les principes du développement durable, conformément aux recommandations et orientations issues du dernier Sommet de Rio.

## X.2. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### X.2.1. LE POTENTIEL FORESTIER

Au Sénégal, les forêts sont encore soumises à de multiples agressions d'ordre physique et anthropique qui contribuent dans une très large mesure à leur dégradation, comme en attestent les statistiques de la FAO (FRA 2010) selon lesquelles 8,5 millions d'hectares seraient couvertes par des formations forestières. Selon la même source, le potentiel forestier a accusé une perte moyenne annuelle de 40 000

Graphique X-1 : Évolution du potentiel forestier



hectares entre 2005 et 2010, soit un gain annuel de 5000 hectares par rapport à la période 2000-2005 qui affichait une perte moyenne de 45 000 hectares par an.

La diminution du potentiel forestier est le résultat de plusieurs facteurs conjugués, entre autres, les causes physiques (feux de brousse, érosion, etc.) et le caractère abusif et illégal des pressions exercées sur les formations naturelles à des fins énergétiques (bois de chauffe, charbon de bois).

A cet égard, la production de charbon de bois a enregistré une hausse, en passant de 44 287 tonnes en 2013 à 184 970 tonnes en 2014. A l'image du charbon de bois, la production de bois de chauffe s'est inscrite sur une tendance haussière durant ces dernières années. Elle s'est établie à 251 186 stères en 2014 contre 116 507 stères l'année précédente.

S'agissant des dommages causés par les feux de brousse, les statistiques font état de 3 261 267 tonnes de biomasse brûlées en 2014 (sur une superficie de 747 816 ha) contre 2 744 429 tonnes en 2013, soit un relèvement assez significatif de 516 838 tonnes.

En matière d'ouverture et d'entretien de pare-feu, les réalisations sont, respectivement, de 1497 km en 2014 (contre 3 021 km en 2013) et 2 944 km (contre 3 631 km en 2013).

**Tableau X-1 : Evolution de l'exploitation forestière par espèce**

Espèces ligneuses	unités	Quantité prélevée			
		2011	2012	2013	2014
Charbon de bois	tonne	74 749	84 485	44 287	184 970
Bois de chauffe	stère	126 127	80 864	116 507	251 586
Bois d'œuvre	pied	677	735	196	846
Bois service	(tiges) <sup>1</sup>	710 600	990 116	1 084 167	82 854
Bois artisanat	(pieds) <sup>2</sup>	35 000	46 883	26 409	8 713

*Source : Données DEFCCS 2014*

Les superficies reboisées en 2014 sont évaluées à 15 751 ha, après une réalisation de 22 196 ha en 2013, soit un recul de 29%. Cette contreperformance a été également notée dans la régénération naturelle assistée (RNA) avec 828 ha réalisés sur une prévision de 4 000 ha. C'est aussi la même situation qui a été observée pour la mise en défens, où 23 722 ha ont été réalisés contre 29 378 ha en 2013.

### X.2.2. LA BIODIVERSITE

Au Sénégal, la biodiversité reste encore confrontée à plusieurs contraintes d'ordre physique, anthropique et économique qui affectent le développement de son potentiel. Celui-ci repose sur 3 093 espèces végétales dont 32 espèces menacées et 4330 espèces animales dont 112 menacées selon les dernières estimations du Centre Mondial de Surveillance Continue et de Conservation de la Nature (WCMC). Le risque de disparition des espèces menacées est, en partie, imputable à la dégradation continue du couvert végétal et au recul du potentiel ligneux (à l'intérieur et en dehors des formations forestières classées).

Le domaine classé compte six (6) parcs nationaux, six (6) réserves d'avifaune, trois (3) réserves de biosphère, deux (2) sites de patrimoine mondial et deux cents treize (213) forêts classées (compte non tenu des forêts non classées des zones de terroirs).

Les actions menées dans le domaine de la protection et de la conservation de la biodiversité concernent essentiellement le classement, la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants et la gestion des parcs et des réserves naturelles. Dans l'ensemble, le bilan des réalisations s'est révélé assez mitigé comparativement à l'année précédente.

- Au titre du classement et de la protection, les réalisations n'ont pas fondamentalement varié : le taux de classement, bien que supérieur à la norme de la FAO, s'est maintenu à 35,7% alors que le taux de protection se situe à 11% pour un objectif de 12% à l'horizon 2015.
- S'agissant de la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants (VAE), aucune action n'a pu être réalisée depuis la fermeture du Projet de Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques Envahissantes en Afrique de l'Ouest (PGIAAPO) en charge de cette activité.
- Pour l'exploitation durable de la faune et de son habitat pour une gestion cynégétique, 88 Plans de Travail Annuel (PTA) des zones amodiées ont fait l'objet d'évaluation sur 92 zones amodiées prévues, soit un taux de 95,6%.

### **X.2.3. ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER**

L'environnement marin et côtier continue de subir les effets négatifs des changements climatiques, avec l'élévation du niveau de la mer, le rétrécissement et l'occupation humaine anarchique des côtes.

Pour y remédier, l'Etat a poursuivi les travaux de consolidation du littoral, prévus dans le cadre du projet du Fonds d'adaptation aux changements climatiques et du Programme Régional de lutte contre l'érosion côtière de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (PRE/UEMOA). Ce qui a permis de consolider la construction de deux (2) brise-lames à Saly en 2014, soit, 90mètres – linéaires de côte protégée. En plus, il est à noter les réalisations telles que la digue de promenade à Rufisque, les Brise-lames et l'aire de transformation à Saly, la digue anti-sel, l'aire de transformation de Khelcom et le quai de pêche à Joal.

Cependant, ces différentes actions n'ont pas permis d'atteindre la prévision de consolidation de 500 mètres – linéaires en 2014, car seuls 90 mètres de brise-lames ont été réalisés.

### **X.2.4. POLLUTIONS ET NUISANCES**

Au Sénégal, la pollution constitue un sérieux problème environnemental, notamment au niveau de la capitale, occasionnant ainsi des désagréments sur le bien-être et les conditions d'existence des populations (problèmes d'hygiène alimentaire, maladies, détérioration du cadre de vie, etc.).

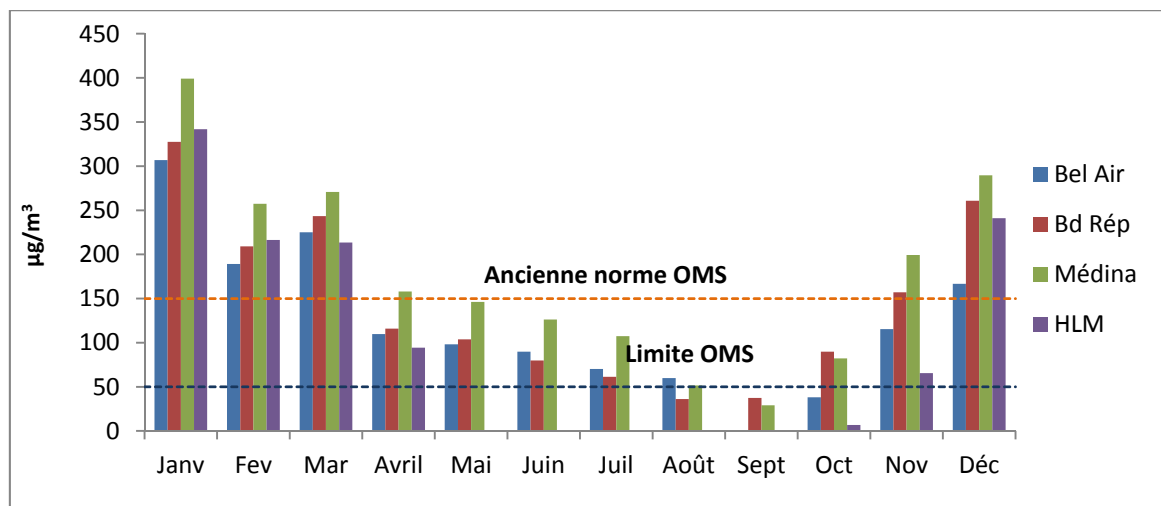
Selon le Centre de Gestion et de la Qualité de l'Air (CGQA) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, les particules de poussières en suspension dans l'atmosphère (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>) constituent la principale source de pollution de l'air (voir figure 7.2). En 2014, la pollution a été plus ressentie durant la saison sèche, avec des concentrations moyennes journalières de particules pouvant atteindre trois (3) fois la norme sénégalaise<sup>20</sup>. Durant l'hivernage (entre juillet et octobre), les valeurs enregistrées sont faibles et n'ont jamais dépassé la norme.

La concentration moyenne annuelle de particules de poussière à diamètre inférieur à 10 micromètre (PM<sub>10</sub>) a atteint 160µg/m<sup>3</sup> en 2014 au niveau de la région de Dakar, dépassant largement la norme NS-05-062 (80µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle) et la valeur

<sup>20</sup>La norme sénégalaise (NS – 05 – 062) est une norme qui fixe les conditions et précautions de rejet des polluants gazeux ainsi que leurs valeurs limites maximales de concentration dans l'atmosphère.

recommandée par l'OMS ( $20\mu\text{g}/\text{m}^3$ ), ce qui dénote un risque sanitaire réel pour les populations. Ce niveau de pollution en particules est principalement favorisé par les poussières en provenance du Sahara, mais aussi les activités humaines. Pour les autres polluants, il n'y a pas eu de dépassement par rapport à la norme sénégalaise.

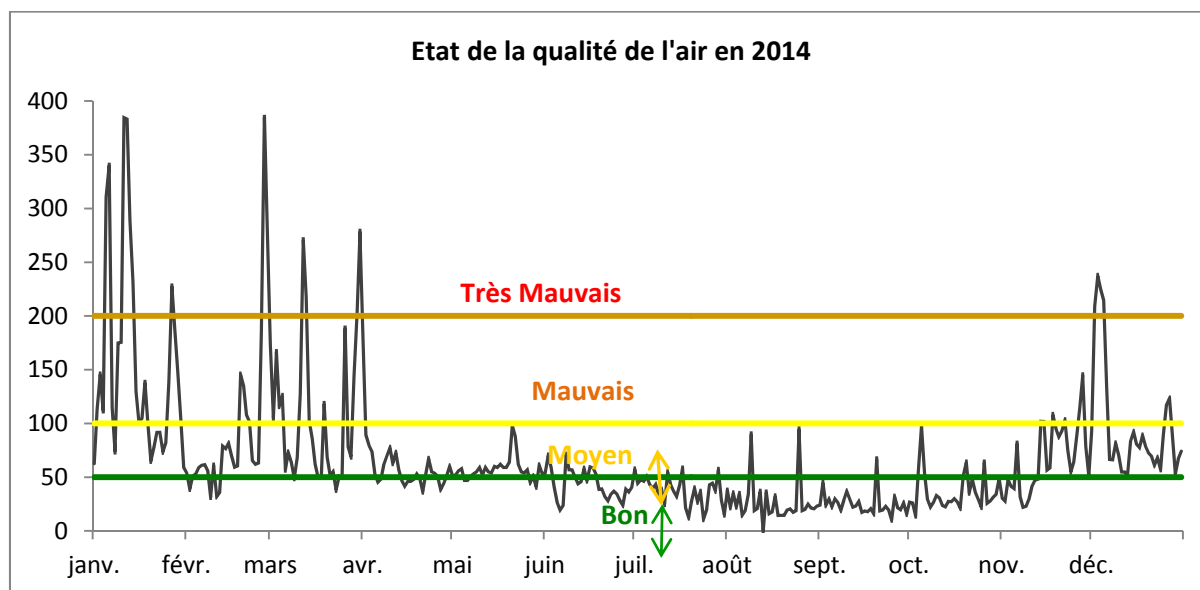
Graphique X-2 : Evolution des concentrations journalières de PM<sub>10</sub> en 2014



Source : CGQA-DEEC

Globalement, la qualité de l'air s'est légèrement dégradée en 2014 avec une moyenne de l'Indice global de la Qualité de l'air (IQA) de 67 contre 61 l'année précédente. En particulier, des épisodes importants de pollution ont été observés entre janvier et avril, et en décembre 2014.

Graphique X-3 : Evolution de l'Indice de la Qualité de l'Air en 2014



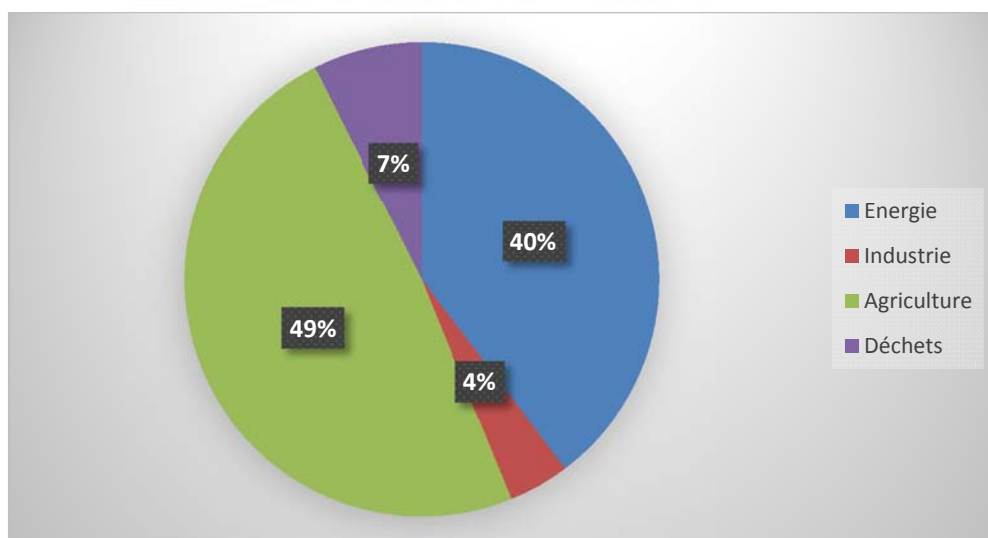
Source : CGQA-DEEC



A titre des émissions de gaz à effet de serre (GES), les estimations font état de 13084 giga-grammes (Gg) de CO<sub>2</sub> émis contre 11 400Gg de CO<sub>2</sub> séquestrés d’après les conclusions du deuxième rapport sur la communication nationale de la Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés (DEEC).

En terme de contribution à la formation de GES, le secteur de l’agriculture est le plus grand émetteur, avec 49% des émissions, suivi des secteurs de l’énergie et des déchets qui participe respectivement à hauteur de 40% et 7%.

**Graphique X-4 : Émissions de GES par secteur d’activité**



Source : DEEC

## Conclusion

Au cours de l’année 2013, la politique environnementale a fait l’objet d’une révision en vue de mieux intégrer les principes du développement durable, conformément aux recommandations et orientations issues du dernier Sommet de Rio. Malgré cette précaution, en 2014, le secteur de l’environnement a connu des contreperformances dans la plupart de ses composantes.

Plusieurs facteurs conjugués (feux de brousse, érosion etc.) ont entraîné une diminution du potentiel forestier à travers une baisse dans la réalisation de superficies reboisées, un faible niveau de régénération naturelle assistée (RNA) ainsi qu’une baisse dans la réalisation de mise en défens.

S’agissant de la biodiversité, des contraintes d’ordre physique, anthropique et économique ont entravé le développement de son potentiel. En outre, la dégradation continue du couvert végétal et un recul du potentiel ligneux ont aggravé le risque de disparition de certaines espèces menacées.

Dans le cadre de la préservation de l'environnement marin et côtier, le bilan des réalisations s'est révélé aussi assez mitigé. Des efforts sont cependant notés avec la poursuite des travaux de consolidation du littoral.

Enfin, une légère dégradation de la qualité de l'air a également été notée en 2014 comparativement à l'année 2013.